



# COMPTE RENDU DU CTL DU 8 février 2022

Présents pour la CGT : Son Lam Pham et Christophe Flaux  
Ce CTL s'est tenu en audio-conférence pour cause de crise sanitaire Covid.

## ORDRE DU JOUR

1. Point sur l'activité des accueils de proximité (pour information)
2. Bilan de la campagne des entretiens professionnels en 2021 (pour information)
3. Suppression de la caisse résiduelle du SGC d'Argenteuil (pour avis)
4. Questions diverses

### **1. Point sur l'activité des accueils de proximité (pour information)**

Pour remplacer les 25 trésoreries qu'elle aura fermées en 2022, la DDFiP du 95 est en train de mettre en place :

- 1) 19 EFS (Espaces France Service => voir la liste ci-dessous), censés renseigner les usagers sur l'ensemble de leurs démarches dans des domaines comme ceux de la DGFIP, la CAF, permis de conduire...)
- 2) 2 points de contact (Mairie d'Enghien-les-Bains et chaque année à l'Université de Cergy)
- 3) 125 points de paiement chez des buralistes pour les factures « DataMatrix »

La direction a confirmé qu'aucun agent DGFIP ne participe à ces points de « proximité », mais qu'elle participe à la formation des agents et salariés qui y travaillent.

L'activité des EFS relevant de la compétence de la DGFIP s'élève à 13,84 % (40 % sur les compétences de la CAF, 29 % sur les compétences du ministère de l'intérieur).

La direction a noté que les réceptions dans les points de contacts pouvaient durer plus de 20 minutes.

Les sommes que les buralistes ont encaissé en 11 mois de mise en place sont en progression, atteignant plus de 50 % des créances recouvrées en matière d'impôts et d'amendes, moins en matière de produits locaux).

#### **Pour la CGT :**

- Des réceptions qui durent plus de 20 minutes, cela correspond à un vrai besoin pour certains cas, ce qui est prohibé dans les CfiP, à cause des suppressions d'emplois (on est censé expédier les usagers en 5 mn max).
- Les buralistes ne sont pas en mesure de renseigner les usagers, notamment en matière de délai de paiements
- Aucune lisibilité sur la disponibilité des points de proximité dont se vante la direction : heures d'ouverture, fréquence, déplacements des bus, statut des personnels... la direction nous dit juste que ce ne sont pas des agents DGFIP, dans certains cas des agents communaux, mais aussi des salariés de droit privé, et qu'en tout cas, cela n'est pas du ressort du CTL.

- Quoi qu'il en soit, les emplois que la direction a supprimés ne sont pas re-crées (sur la DDFiP du Val d'Oise, suppression de 1/4 des effectifs depuis 2009, dont 33 en 2022)
- Un service public ne doit pas forcément être rentable !

#### Liste des EFS :

Actuellement, 10 structures existent :

- Bureau de poste de Vigny ;
- PIMMS de Garges ;
- PIMMS de Cergy ;
- maison communale des solidarités d'Ermont ;
- CCAS de Domont ;
- mairie de Goussainville ;
- pôle prévention insertion médiation engagement citoyen de Louvres ;
- mairie de Marines ;
- bus du CIAS de Carnelle ;
- bus de l'association Créative ;
- bus du CIAS de Carnelle ;
- bus de l'association Créative ;

5 nouvelles structures sont en cours d'installation :

- poste de Sarcelles/Lochères ;
- espace Marianne de Taverny ;
- 3 maisons de quartier d'Argenteuil.

4 structures supplémentaire seront installées en avril 2022.

- agence postale de Nesles-la-Vallée ;
- bus départemental ;
- projet de la communauté de communes Vexin Val-de-Seine (Magny en Vexin) ;
- projet de la communauté d'agglomération Val-Paris (PIMMS de Montigny les Cormeilles).

## **2. Bilan de la campagne des entretiens professionnels en 2021 (pour information)**

Le bilan de la campagne des entretiens professionnels 2021 (gestion 2020) à la DDFiP 95 fait ressortir les statistiques suivantes :

- 1031 agents évalués
- 6 recours hiérarchiques
- 5 recours en CAPL

La CGT a rappelé que le nombre de recours a considérablement baissé suite à l'introduction du recours hiérarchique il y a quelques années et la situation s'est encore dégradée avec la suppression du recours en CAPN. Et comme si ces régressions de nos droits et garanties ne suffisaient pas, les CAPL seront supprimées à partir de l'année prochaine ! En réponse à notre intervention, la direction s'est dédouanée en déclarant que cela relevait du cadre de la réforme de la fonction publique. C'est donc dans la lutte que nous pourrons récupérer nos droits !

## **3. Suppression de la caisse résiduelle du SGC d'Argenteuil (pour avis)**

La mission de recouvrement des espèces a été presque totalement privatisée aux buralistes (pour les particuliers) et à la Banque Postale (pour les institutionnels).

Il reste quand même 3 caisses dans les services de la DDFiP du 95 :

1) la caisse espèces du SGC d'Argenteuil (aucun encaissement, assure seulement le paiement des bons de secours et chèques Trésor)

2) la caisse espèces du SGC de Cergy (mêmes mission + gestion des scellés + encaissement des espèces < 300 € qui ne peuvent pas être encaissées en DataMatrix)

3) la caisse du SGC de Sarcelles (même missions que Cergy)

Les bons de secours sont désormais gérés par une entité privée (décision du Conseil Départemental) et seront attribués sous forme de chéquiers. La direction y voit là le motif de supprimer la caisse du SGC d'Argenteuil à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022.

#### **Pour la CGT :**

Si les collègues de la caisse d'Argenteuil SGC sont soulagés de la disparition de cette mission qui simplifie leur quotidien, notamment en comptabilité, les collègues n'en sont pas moins choqués de cette disparition supplémentaire de leurs missions.

VOTE CGT : CONTRE

Autres OS : 1 contre, 2 abstentions

## **4. Questions diverses**

- **Transfert à la DGFIP de missions de la DDT :**

La direction nous a informés du transfert de la mission de liquidation et du paiement de la taxe d'aménagement et de la taxe d'archéologie de la DDT à la DGFIP à compter du 01/09/2022. Ce transfert se traduira par 290 emplois qui « passeront » à la DGFIP et la déclinaison locale sera de 2 emplois au SdiF. A chaud et sans document de travail, la CGT s'est montrée inquiète du peu d'emplois récupérés, le SdiF fonctionnant déjà à flux tendu. Ce sujet sera à l'ordre du jour d'un prochain CTL.

- **Allocation forfaitaire de Télétravail :**

La direction nous a apporté des précisions sur l'allocation forfaitaire relatif au télétravail : elle sera de 2,5 € par jour de télétravail dans la limite de 220 € par an et concerne les jours de télétravail effectués à compter du 1er septembre 2021.

L'allocation forfaitaire de télétravail sera versée selon une périodicité trimestrielle, à terme échu, sur la base des jours de télétravail réellement effectués par les agents sur le trimestre considéré.

Suite à la demande de la CGT, la direction a affirmé que les vérificateurs bénéficieront également de cette indemnité s'ils ont posé des jours de télétravail dans *SIRHIUS*.

**Pour la CGT Finances Publiques 95, ce forfait dérisoire est loin de couvrir l'ensemble des frais occasionnés par le télétravail.**

La CGT Finances Publiques 95 revendique la prise en charge par l'employeur de l'ensemble des coûts liés et frais liés à la mise en œuvre du télétravail.

**Transfert en mars 2022 des Trésoreries Hôpital de Eaubonne et Argenteuil au CfiP d'Argenteuil :**

Les élus CGT ont relayé l'inquiétude des collègues des trésoreries hôpital d'Argenteuil et Eaubonne suite à leur visite des locaux du CfiP d'Argenteuil où les sols, les murs étaient dégradés et des armoires étaient manquantes. La direction a affirmé qu'un nettoyage sera effectué avant leur arrivée et un point sera fait au prochain CHS-CT le 17 février 2022.

**Nouveau protocole en cas de Covid et cas contact :**

La direction va adresser aux agents du 95 un mail détaillant un nouveau protocole COVID dans la journée.